Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Eau de la source de Berval : alerte sécheresse.



Depuis plusieurs jours, nous faisons face à une période de forte chaleur et d'un manque avéré de pluies. Actuellement, la consommation d'eau potable de la source de Berval par les habitants de Grisy-les-Plâtres et d'Epiais - Rhus est plus importante que la disponibilité de la ressource.

En conséquence, l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, entreprises, collectivités publiques et exploitants agricoles) est appelé à réduire sa consommation d'eau potable au strict nécessaire et dès à présent, à mettre en œuvre les mesures suivantes de limitation des usages de l'eau :

- ***l'arrosage des pelouses, fleurs, massifs floraux, arbres et arbustes entre 10h00 et 20h00***
- ***l'arrosage des jardins potagers entre 10h00 et 18h00;***
- ***la vidange et le remplissage des piscines (sauf maintien du niveau) ;***
- ***le lavage des véhicules automobiles hors des stations professionnelles de lavage, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique et pour les organismes liés à la sécurité.***

Les interdits temporaires précités font l'objet d'arrêtés municipaux des deux communes concernées. *(Voir ci-contre).* Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Documents
Arrêté municipal sur les restictions des usages de l'eau de la source de Berval.
Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69